

RW/933/2021/3350/4579/405

Lot 405

L'acheteur est tenu d'abattre et d'écorcer les épicéas des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'*Ips typographus* L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares. Pas de prolongation possible. Les bois non attrapables par l'ébrancheuse depuis le cloisonnement doivent être fait à la main et débardés au cheval.

Nombre d'arbres total	568	--
Volume grumes	212,970	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	212,970	m ³
Cube moyen	375	dm ³
Circonférence moyenne	66,567	cm
Surface de coupe	2,632	ha
Contact	SCIUS Vincent, 0479/86.42.80	--
Triage	Triage De Dochamps	--
Propriétaire	Manhay Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	El Broulin - cpe 1	--
Vente	Vente communale de Manhay Mercredi 20 octobre 2021 Adresse non fournie	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

Epicéa

Amélioration

Normal

Normal

Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)
35	2	
Total grumes 20/40	2	0,124
45	40	
55	134	
Total grumes 40/60	174	34,694
65	180	
Total grumes 60/70	180	61,920
75	137	
85	59	
Total grumes 70/(R:90-F:100)	196	102,082
95	11	
105	4	
115	1	
Total grumes (R:90-F:100)/120	16	14,150
Total grumes	568	212,970
Houppiers/Taillis	-	